Falaises du Talou
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Guide du tri

CITEO

SOMMAIRE

EDITORIAL 3

SERVICE DÉCHETS 4

PORTE À PORTE 6
Les biodéchets alimentaires 6
Le papier et les emballages recyclables 8
Les ordures ménagères résiduelles 10

POINT TRI 12
Le verre 12
Le textile 13

DÉCHETTERIE 14
Les déchets de déchetterie 14
Les déchets acceptés 16
Les services en plus 18
Les nouvelles filières 19

PRÉVENTION DES DÉCHETS 20

CYCLE DE VIE DES DÉCHETS 22

Conservez ce guide, il vous accompagnera au quotidien.

VOICI LA PETITE MASCOTTE DU SERVICE, tout au long de ce guide, elle fournira des informations complémentaires.

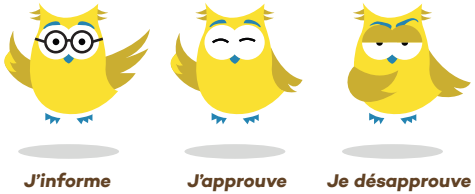

ÉDITO

MADAME, MONSIEUR,

La loi « anti-gaspillage pour une économie circulaire » (Agec) a fixé des objectifs étalés jusqu'en 2040 pour limiter la production de déchets et favoriser l'économie circulaire. Elle engage le pays tout entier : citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics. Elle doit permettre à la France de renforcer son indépendance énergétique, de réduire ses émissions de gaz à effets de serre et donner à tous des outils concrets pour accélérer la croissance verte.

A cet égard, les mesures imposées sont nécessaires pour assurer l'avenir de notre planète. Elles ont cependant des conséquences significatives, notamment sur le budget déchets des collectivités : augmentation des coûts de traitement, taxe sur les tonnages enfouis, obligation de mise en place de modes de collecte sélective pour les déchets recyclables ou les biodéchets...

Ce guide du tri a été conçu pour vous aider à accomplir les bons gestes afin de :

- **Réduire votre production de déchets :** vous engager dans un véritable changement de comportement face à vos habitudes de consommation.
- **Recycler vos déchets** : trier mieux et davantage vos déchets dans le but de permettre la valorisation des matières qui les composent.
- **Réemployer :** donner ou vendre d'occasion les objets dont vous n'avez plus l'usage et ainsi leur offrir une seconde vie.

Destiné à être conservé, il faut envisager ce guide comme un manuel d'écocitoyenneté qui demande un effort soutenu sur le long terme aux habitants des Falaises du Talou en matière de tri et réduction des déchets.

Les vérifications indispensables de la conformité du contenu des bacs mis à votre disposition n'ont d'autre objectif que vous signaler les éventuelles erreurs commises dans votre pratique. Ces erreurs perturbent le bon fonctionnement de la chaîne de traitement des déchets, entraînent un enchérissement des coûts et alourdissent fortement l'impact carbone.

La Communauté de communes Falaises du Talou a mis le traitement des déchets au cœur de sa politique de développement durable et s'engage pleinement à vos côtés pour améliorer constamment votre cadre de vie.

Le tri et la réduction des déchets sont l'affaire de tous pour le bénéfice de chacun.

Le Président
de la Communauté de communes,
Patrice Phillipe

Le Vice-président
en charge de la Gestion
et Valorisation des Déchets
Dominique Poirier

La Communauté de communes Falaises du Talou est constituée de 24 communes :

AVESNES EN VAL
BAILLY EN RIVIERE
BELLENGREVILLE
CANEHAN
CUVERVILLE SUR YERES
DAMPIERRE SAINT NICOLAS
DOUVREND
ENVERMEU
FREULLEVILLE
LES IFS
MEULERS
NOTRE DAME D'ALIERMONT
PETIT CAUX
RICARVILLE DU VAL
SAINT AUBIN LE CAUF
SAINT JACQUES D'ALIERMONT
SAINT MARTIN LE GAILLARD
SAINT NICOLAS D'ALIERMONT
SAINT OUEN SOUS BAILLY
SAINT VAAST D'EQUIQUEVILLE
SAUCHAY
SEPT MEULES
TOUFFREVILLE SUR EU
VILLY SUR YERES

Pour la partie qui nous concerne ici, dans ses statuts, la Communauté de communes Falaises du Talou a pour compétences :

- **la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;**
- **la collecte sélective en porte à porte et/ou en apport volontaire, l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ;**
- **la construction et la gestion des déchetteries et des points d'apport volontaire ;**
- **la gestion du site de l'UTOM d'Auquemesnil.**

Falaises du Talou
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Un service optimisé, identique pour tous.

À partir du 1er mars 2025, le service évolue pour apporter une solution du tri à la source des biodéchets alimentaires.

LE DISPOSITIF DE COLLECTE DES DECHETS

▸ **En porte à porte :**

- Les biodéchets alimentaires dans le bac marron (collecte chaque semaine)
- Le papier et les emballages recyclables en mélange dans le bac jaune (une collecte toutes les deux semaines)
- Les ordures ménagères résiduelles dans le bac gris (une collecte toutes les deux semaines)

▸ **Aux « points tri » dans des colonnes aériennes dédiées :**

- Le verre
- Le textile

▸ **Dans les déchetteries** situées à Envermeu, Petit Caux et aux Grandes Ventes, les déchets qui ne sont pas collectés dans les circuits habituels de ramassage et aux points d'apport volontaire aménagés dans les communes. Au point déchets verts de Sept Meules, les déchets de jardin.

INFORMATIONS PRATIQUES CONCERNANT LES BACS

- Le bac reste la propriété de la collectivité. Il vous a été confié dans le cadre du service de collecte. Vous en assurez l'entretien et signalez toute détérioration ou perte,
- Vous déménagez : comme pour vos abonnements (eau, électricité), en cas de changement d'adresse, vous devez impérativement en faire la déclaration au moins 1 mois avant votre départ. Le bac qui vous a été confié pourra être laissé sur place ou rendu à la collectivité,
- Votre bac a été volé : il pourra être remplacé sur présentation de la copie du procès-verbal de déclaration de vol délivré par les services de la police ou de la gendarmerie. Le bac volé sera inscrit dans la liste des bacs non utilisables,
- Vous souhaitez changer de bac : contactez votre ambassadeur du tri aux coordonnées suivantes :

Communauté de communes Falaises du Talou
Service Gestion et Valorisation des Déchets
46 bis rue du Général de Gaulle
BP 60002 - 76630 ENVERMEU
02 35 04 85 10 • 06 73 45 69 02
ambassadeurdutri@falaisesdutalou.fr

INFORMATIONS PRATIQUES CONCERNANT LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

- Seuls les bacs distribués par la collectivité, fermés et disposés le long d'une voie publique carrossable seront collectés.
- Ne mettez pas de déchets ou de sacs en dehors des contenants distribués, ils ne seront pas collectés.
- Les consignes de tri sont à respecter, les bacs comprenant des erreurs de tri peuvent être refusés à la collecte. Dans ce cas, un autocollant de non-conformité sera apposé sur le bac.
- Il convient de sortir le bac la veille au soir et le rentrer après la collecte. Reportez-vous au calendrier de collecte pour connaître les jours de présentation.
- Pour faciliter le travail des opérateurs de collecte, disposez votre bac les poignées tournées vers la chaussée

Possibilité d'obtenir le règlement de collecte sur demande ou sur le site internet falaisesdutalou.fr

✔ LES BIODÉCHETS ALIMENTAIRES

PRÉPARATIONS DE REPAS

(épluchures, coquilles d'œuf et de fruits secs, découpes de viande...) ;

RESTES DE REPAS

(légumes, fruits, sauce, féculents, os et restes de viandes, charcuteries, arêtes et restes de poisson, restes de fromage, pain sec, pâtisseries...)

PRODUITS ALIMENTAIRES PÉRIMÉS SANS EMBALLAGE

(légumes, fruits, viandes, charcuteries, poissons, laitages et pâtisseries périmés...)

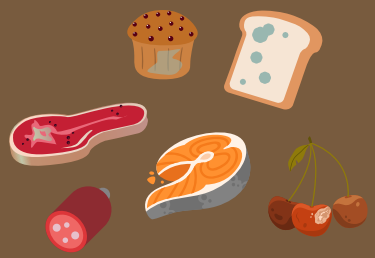

AUTRES DÉCHETS

(thé avec ou sans sachet en papier, café avec ou sans filtre, serviettes et essuie-tout...)

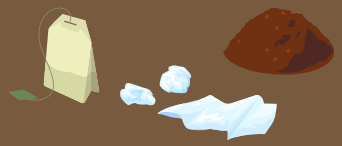

✕ LES INTERDITS

DÉCHETS VÉGÉTAUX

EMBALLAGES

DÉCHETS DANGEREUX

PRODUITS D'HYGIÈNE, DE NETTOYAGE ET DE SOINS
(savons, produits ménagers, serviettes hygiéniques, couches culottes, pansements, médicaments...)

AUTRES DÉCHETS
(litières d'animaux, cadavres d'animaux, gobelets et vaisselle jetable, textiles, chaussures, cendres, sciures et copeaux de bois, mégots, vaisselle compostable...)

À RETENIR :

- Les biodéchets peuvent être mis **en vrac** dans le bac mais vous pouvez utiliser des **sacs compostables** (kraft, fécule...) uniquement.
- **Nettoyez** régulièrement votre bac pour limiter les **nuisances olfactives.**
- **Le couvercle** du bac doit pouvoir se **fermer.**

Pensez à composter les biodéchets. Le compostage domestique est simple et vous permet de diminuer de façon significative le volume de déchets.

Vous pouvez composter :

- Les épluchures
- Les restes de repas non carnés
- Les déchets de jardin

- En revanche, **apportez à la déchetterie les déchets de tonte ou d'élagage de haie.**

✓ LE PAPIER ET LES EMBALLAGES RECYCLABLES

PAPIER

EMBALLAGES EN CARTON

(cartonnettes, briques alimentaires...)

EMBALLAGES EN MÉTAL

(canettes, bombes aérosols, bouteilles métalliques, boîtes de conserve...)

EMBALLAGES EN PLASTIQUE

(bouteilles, flacons plastiques, barquettes en plastique et polystyrène, pots et boîtes en plastique, sacs et sachets en plastique)

✕ LES INTERDITS

TEXTILES

PAPIERS SOUILLÉS

JOUETS EN PLASTIQUE

EMBALLAGES DE PRODUITS TOXIQUES

PORTE À PORTE

À RETENIR :

- Mettre les déchets en **vrac** dans le bac
- Il n'est pas nécessaire de laver les emballages (veillez à bien les vider de leur contenu)
- **N'imbriquez pas** les emballages les uns dans les autres
- Laissez les bouchons sur les bouteilles (sauf si vous les collectez au profit d'une association)

Les cartons bruns sont acceptés : disposez-les pliés dans le bac ou au pied du bac (par temps sec de préférence)

DONNONS UNE 2ÈME VIE À NOS EMBALLAGES

6 BOUTEILLES D'EAU
= 1 OURS EN PELUCHE

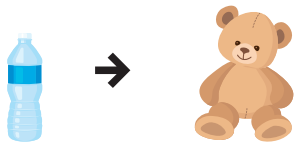

230 CANETTES DE SODA
= 1 VÉLO

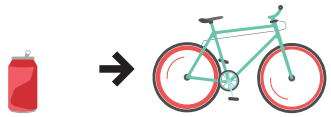

5 BRIQUES DE LAIT
= 1 ROULEAU DE PAPIER TOILETTE

49 POTS ET BARQUETTES EN PLASTIQUE
= 1 ARROSOIR

✓ LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

TOUS LES DÉCHETS MÉNAGERS NON RECYCLABLES

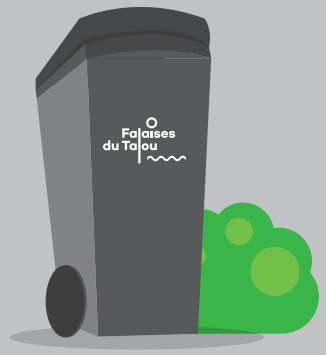

PAPIERS D'HYGIÈNE,
(lingettes, couches)

OBJETS MULTI MATIÈRE OU PLASTIQUE
(rasoir, brosse à dent...)

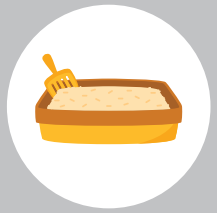

AUTRE
(litière...)

MÉDICAMENTS / DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux) :

Les déchets de soins présentent un risque potentiel d'infection et de contamination, et ils pourraient blesser les opérateurs de collecte. C'est la raison pour laquelle il ne faut pas les jeter dans le bac à ordures ménagères ou de déchets recyclables. Ces déchets sont à déposer en pharmacie, en boîte homologuée sans compresse ni pansement. Ramenez vos médicaments non utilisés en pharmacie.

✕ LES INTERDITS

VERRE

MÉDICAMENTS ET SERINGUES

PRODUITS DANGEREUX

À RETENIR

- Ne pas mettre de sacs en dehors du bac
- Le couvercle du bac doit pouvoir se fermer

ORGANISATION DE LA COLLECTE

Vos déchets sont collectés par une **benne bi compartimentée.** C'est un camion de collecte qui peut ramasser lors d'une seule tournée **deux types de déchets sans les mélanger**.

Vos déchets conserveront, pour chaque flux, leur **propre exutoire et traitement.**

Cette collecte a pour objectifs **d'ajuster les coûts** au plus près en évitant de déplacer **2 équipages** pour 2 flux différents tout en réduisant les **impacts environnementaux** liés à la **circulation des véhicules** de collecte.

COLLECTE EN BENNE BI COMPARTIMENTÉE

ÉQUIPE DE COLLECTE 1 CHAUFFEUR ET 1 RIPEUR EN MAJORITÉ

SEMAINE 1
BIODÉCHETS ET ORDURES MÉNAGÈRES

SEMAINE 2
BIODÉCHETS ET EMBALLAGES

✓ LE VERRE

✕ LES INTERDITS

VITRAGES ET MIROIRS

NÉONS ET AMPOULES

VAISSELLE (VERRE, PORCELAINE...)

POTS EN TERRE CUITE

✓ LE TEXTILE

Tous les textiles d'habillement, linge de maison et chaussures usagés peuvent être apportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire.

Si le conteneur est plein, ne pas déposer les sacs par terre car ils risquent d'être volés ou abîmés. Contacter le numéro indiqué sur la borne.

Lien vers les points tri :
https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport

Les consignes à suivre

Vous pouvez déposer

Vos **vêtements** et votre **linge de maison propres et secs** dans un sac fermé (30L)

Vos **chaussures liées par paire** et dans un sac fermé (30L)

Même usés, ils seront valorisés à plus de 99%
MERCI

Ne déposez pas d'articles humides, ni souillés

Que deviennent vos dons ?

QUE DEVIENNENT VOS DONS ?

Selon leur état, les textiles d'habillement, linge de maison et chaussures usagés déposés à une adresse identifiée seront majoritairement reportés ou recyclés.

▸ Les articles en meilleur état seront revendus en boutique de seconde main, en France ou à l'export.

▸ Les articles en moins bon état seront transformés : ils seront majoritairement recyclés et pourront devenir du fil ou encore de nouveaux matériaux pour une autre industrie (bâtiment, plasturgie, automobile, etc.).

Liste des Points d'Apport Volontaire sur www.lafibredutri.fr

✓ LES DÉCHETS DE DÉCHETTERIE

INFOS PRATIQUES

▸ **Déchetterie d'Envermeu**
ZA de Torqueville, rue du Près aux Vaches, Envermeu.

- Lundi, mercredi, vendredi et samedi :
  9h30>12h00
  14h00>18h00
- Mardi et jeudi :
  14h00>18h00
- Du 1er avril au 31 octobre
  > fermeture reculée à 19h00

▸ **Déchetterie des Grandes Ventes** *(communes de Freulleville, Ricarville du Val et Saint Vaast d'Equiqueville)*
Rue des Hôtelets, Les Grandes Ventes.

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi :
  13h30>17h30
- Samedi :
  9h00>12h00
  13h30>17h30

▸ **Point Déchets Verts de Sept Meules**
8, rue de Normandie, Sept Meules.

- Lundi, vendredi et samedi :
  15h00>19h00
- Ouverture du 15 mars au 15 novembre

▸ **Déchetterie de Petit Caux**
ZA du Bois Nicolas, Petit Caux (Saint Matin en Campagne).

- Lundi, mercredi, vendredi et samedi :
  9h30>12h00
  14h00>18h00
- Mardi et jeudi :
  14h00>18h00
- Du 1er avril au 31 octobre
  > fermeture reculée à 19h00

CONDITIONS D'ACCÈS

La collectivité permet un accès gratuit et sécurisé aux habitants de son territoire dans la limite de 12 passages par an sauf pour les déchets verts (40 par an). Les déchetteries et le point déchets verts sont équipés d'un contrôle d'accès qui est à demander à l'hôtel communautaire ou au sein de votre mairie sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

- ✓ Des vérifications peuvent avoir lieu lors de votre passage en déchetterie.
- ✓ Pensez à nous signaler tout changement de domicile.

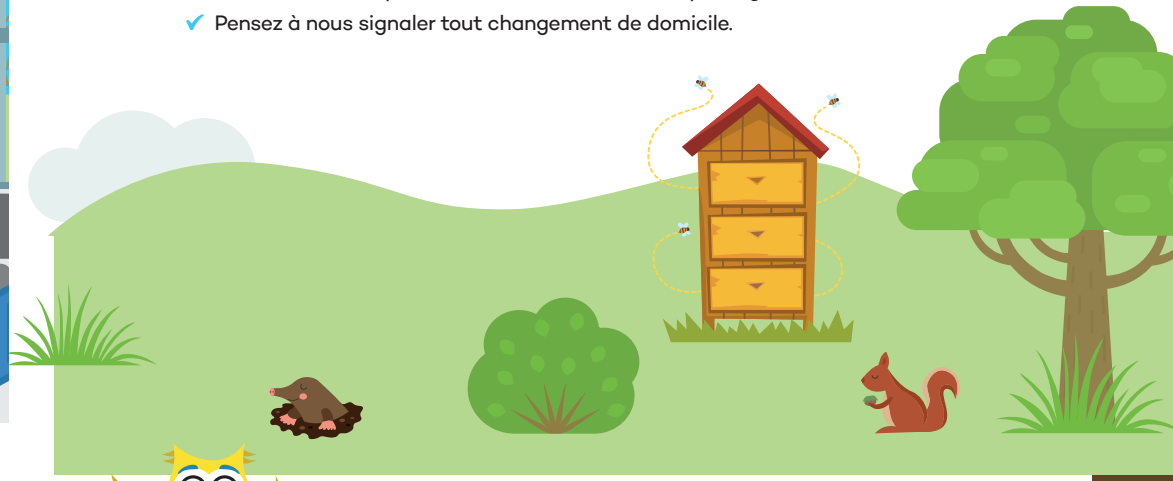

La Communauté de communes Falaises du Talou se dégage de toute responsabilité en cas d'accident engendré par le non respect des règles fixées.

PRINCIPALES CONSIGNES D'UTILISATION

- ✓ Respecter les instructions du gardien.
- ✓ Vitesse limitée à 10km/h sur le site.
- ✓ Interdit à tout véhicule d'un PTAC supérieur à 3.5 tonnes.
- ✓ Les apports de plus de 3m³ sont interdits.
- ✓ Accès aux quais interdits aux mineurs même accompagnés.
- ✓ Interdit de récupérer dans les bennes.
- ✓ Interdit à tout animal même tenu en laisse.
- ✓ Interdit de déposer des déchets à proximité du site.
- ✓ Tri des déchets obligatoire. En cas de doute, se référer au gardien.
- ✓ Port d'équipement de protection (gants, chaussures, etc.).

Pour plus d'informations: le règlement intérieur des déchetteries est disponible sur notre site internet.

✓ LES DÉCHETS ACCEPTÉS

AMIANTE

Uniquement pour les particuliers et sur rendez-vous.

APPAREILS ÉLECTRIQUES

Frigo, lave-linge, four, télévision, sèche-cheveux, téléphone, jeux/jouet, etc.

ARTICLES DE SPORT ET LOISIRS

Cycle et mobilité, protections et accessoires (trottinette...), loisirs extérieurs (pétanque...), sports de balles et raquettes, sports nautiques (tuba, surf...), musculation, fitness non électriques (altères, tapis yoga...), sports de montagne (ski, luge...), etc.

BOIS

Poutres, parquet, plancher, plinthes, palissades, bois massif, objets en bois brut, meubles de rangement, tables, chaises, étagères, cadre de lit, tréteaux, mobilier de jardin en bois, jouets en bois, etc.

CARTONS

Cartons propres et pliés.

DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

Emballages vides ou non vides de produits dangereux, outils de peinture, etc. Uniquement pour les particuliers.

GRAVATS INERTES

Pierre, parpaing, brique, béton armé, vaisselle en porcelaine, pot en terre cuite, faience, céramique, evier, etc.

HUILES

MINÉRALES (vidange, moteur) ET VÉGÉTALES (fritures).

HUISSERIES

Fenêtres, portes, baies vitrées, verre, verrière, etc.

LAINES MINÉRALES

Laine de verre, laine de roche.

LAMPES ET PILES

MACHINES DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE

Tronçonneuse, broyeur, tondeuse, souffleur, motoculteur, débroussailleuse, bétonnière, rotofil, fendeuse... et accessoires (chaîne de tronçonneuse, panier de ramassage, découpeuse à disque résine...), etc.

MÉTAUX

Objet, pièce métallique, grillage, tôle, etc.

NON VALORISABLES

Carton souillé, caoutchouc, sol textile, moquette, membrane bitumineuse.

OBJETS ET MATÉRIAUX DE LA MAISON - MULTIMATÉRIAUX

Matelas, sommier, jouets en mousse ou multi matériaux, canapé, rotin, meuble en bois avec verre, moquette, etc.

PLASTIQUES DURS

Objet et jouet en plastique, revêtement de sol vinyle, caisse à outils, seaux, tuyau d'arrosage, mobilier en plastique, gaine, tuyau PVC, toboggan, arrosoir, etc.

PLÂTRES

Placoplâtre, plâtre, plaques et blocs de plâtre, etc.

PNEUS

uniquement les pneus de véhicules légers et sans jantes des particuliers.

TEXTILE

Vêtements et linge de maison, chaussures, maroquinerie. Secs même usés, déchirés ou abîmés.

VÉGÉTAUX

Tontes, tailles de haies, plantes, copeaux, branchages, etc.

VERRE

Bouteilles, pots et bocaux en verre.

✕ LES INTERDITS

POUR TOUS :

Pièces détachées de voitures, ordures ménagères, médicaments, fusées de détresse, armes et munitions, feux d'artifice.

POUR LES PROFESSIONNELS :

Déchets diffus spécifiques, pneus, amiante et tous déchets d'activité non assimilables aux déchets des ménages.

✓ DES SERVICES EN PLUS EN DÉCHETTERIE

Emprunt de mini big bag : Vous avez un chantier volumineux, une maison à vider ? N'hésitez pas à emprunter des mini big bag afin de faciliter le tri et le transport de vos déchets.

Mise à disposition de compost : il est possible de récupérer du compost tamisé dans la limite de 100L par foyer par année.

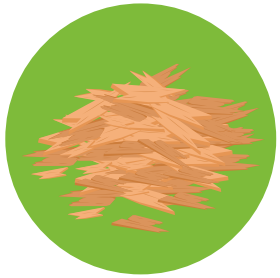

Mise à disposition de broyat (des copeaux de bois) pour pratiquer le paillage au jardin dans la limite de 100L par foyer par année.

Plus d'infos : 02 35 04 85 10

PAILLAGE :

Étaler au pied des haies, des arbres ou dans le potager les copeaux de bois, tonte de pelouse ou broyat de feuilles mortes, limite l'apparition de mauvaises herbes et maintient le sol humide.

✓ LES NOUVELLES FILIÈRES

écominéro · ecomaison · EcoLogic · valobat

DONNONS UNE NOUVELLE VIE AUX OBJETS

Pour donner une nouvelle vie ou recycler vos jouets, articles de sport et de loisirs usagés, articles de jardin et bricolage et vos produits et matériaux de la construction et du bâtiment vous pouvez les amener en déchetterie. Ils seront confiés aux différents éco organismes qui pilotent la filière nationale de prévention et de recyclage de ces produits.

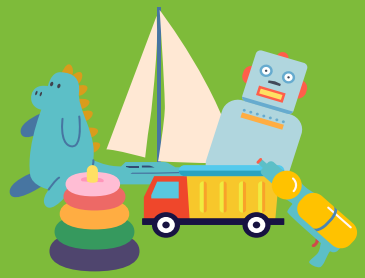

JOUETS

ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS

ARTICLES DE JARDIN ET DE BRICOLAGE

PRODUITS ET MATÉRIAUX DE LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT

✓ PRÉVENTION DES DÉCHETS

AU MOMENT DE FAIRE LES COURSES :

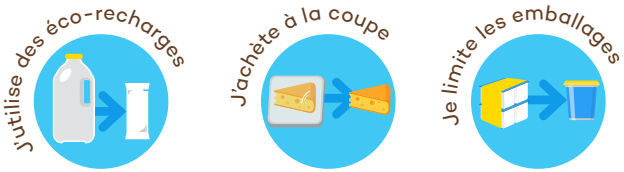

À LA MAISON :

Les déchets organiques représentent 1/3 de ma poubelle. En les compostant, je dispose ainsi d'un fertilisant naturel pour mon jardin ou mes pots de fleurs.

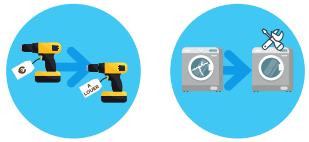

J'achète des appareils de qualité. Lorsqu'ils tombent en panne, je les fais réparer. Si je ne les utilise pas souvent, je peux aussi les louer.

Une boite aux lettres reçoit en moyenne 35kg de pub/an. Coller un « stop-pub » permet d'éviter d'en recevoir.

Je fais attention à limiter le gaspillage alimentaire : je fais une liste de courses, je range bien mes achats, je cuisine les restes, je surveille les DLC de mes stocks, etc.

Je bois de l'eau du robinet :
100 à 300 fois moins chère que l'eau en bouteille, elle est contrôlée tout au long de son acheminement.

Je privilégie l'usage du vinaigre ou de produits respectueux de l'environnement : marque NF, Ecolabel européen.

Je n'utilise pas de lingettes : elles sont à usage unique, ne sont pas plus efficaces que les nettoyants classiques et coûtent beaucoup plus cher à usage éqivalent.

AU BUREAU :

Je n'imprime que lorsque cela est nécéssaire et de manière recto/verso.

AUTRES ASTUCES :

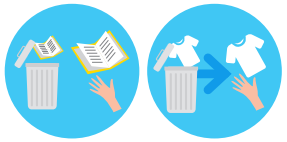

Plutôt que de les jeter, je donne mes livres et mes vêtements.

Avant de jeter un objet, je m'interroge :
Peut-il servir à quelqu'un d'autre ? Est-il réparable ? Réutillisable ?

ET POUR EN SAVOIR PLUS...

Le site prévention des déchets de FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
fne.asso.fr/prevention-des-dechets

AVANT DE JETER DES TEXTILES ET CHAUSSURES USAGÉS DANS UN POINT TRI, JE PENSE À :

• **FAIRE RÉPARER** : mes vêtements et chaussures pour allonger leur durée de vie, pour les porter plus longtemps. C'est malin, économique et écologique.

• **RÉUTILISER** : Changer de garde-robe c'est aussi louer, faire du troc, aller dans les friperies. Il existe de nombreux lieux et de multiples façons de se vêtir.

SPRAY DÉSINFECTANT

FABRIQUER SON DÉSINFECTANT DE SURFACE, MOINS DE DÉCHET POUR UN PRODUIT SAIN

MATÉRIEL
- Un flacon de 1,5 L (récupéré et en verre si possible)
- 1 cuillère à soupe
- 1 cuillère à café
- 1 entonnoir

INGRÉDIENTS
- 1 L d'eau du robinet
- 4 cuillères à soupe de bicarbonate de soude
- 8 cuillères à soupe de vinaigre blanc
- Facultatif : 5 gouttes d'huile essentielle (citron, pin, tea tree...)

PRÉPARATION
- Faire chauffer l'eau
- Dans le flacon, mélanger le bicarbonate et l'eau chaude
- Ajouter le vinaigre blanc et l'huile essentielle
- Fermer le flacon et secouer

Le mélange mousse ? C'est normal

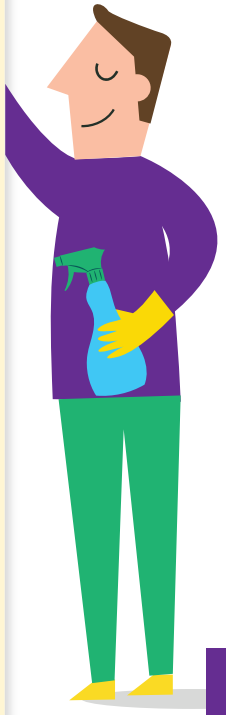

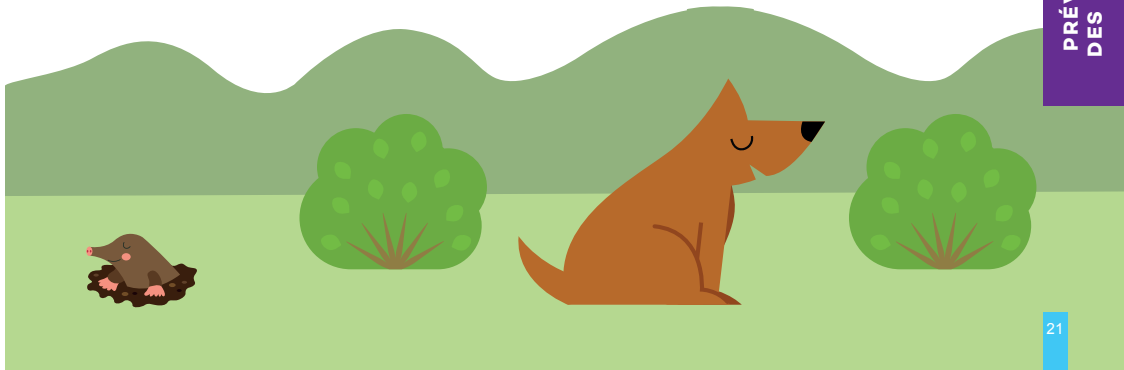

✓ CYCLE DE VIE DES DÉCHETS

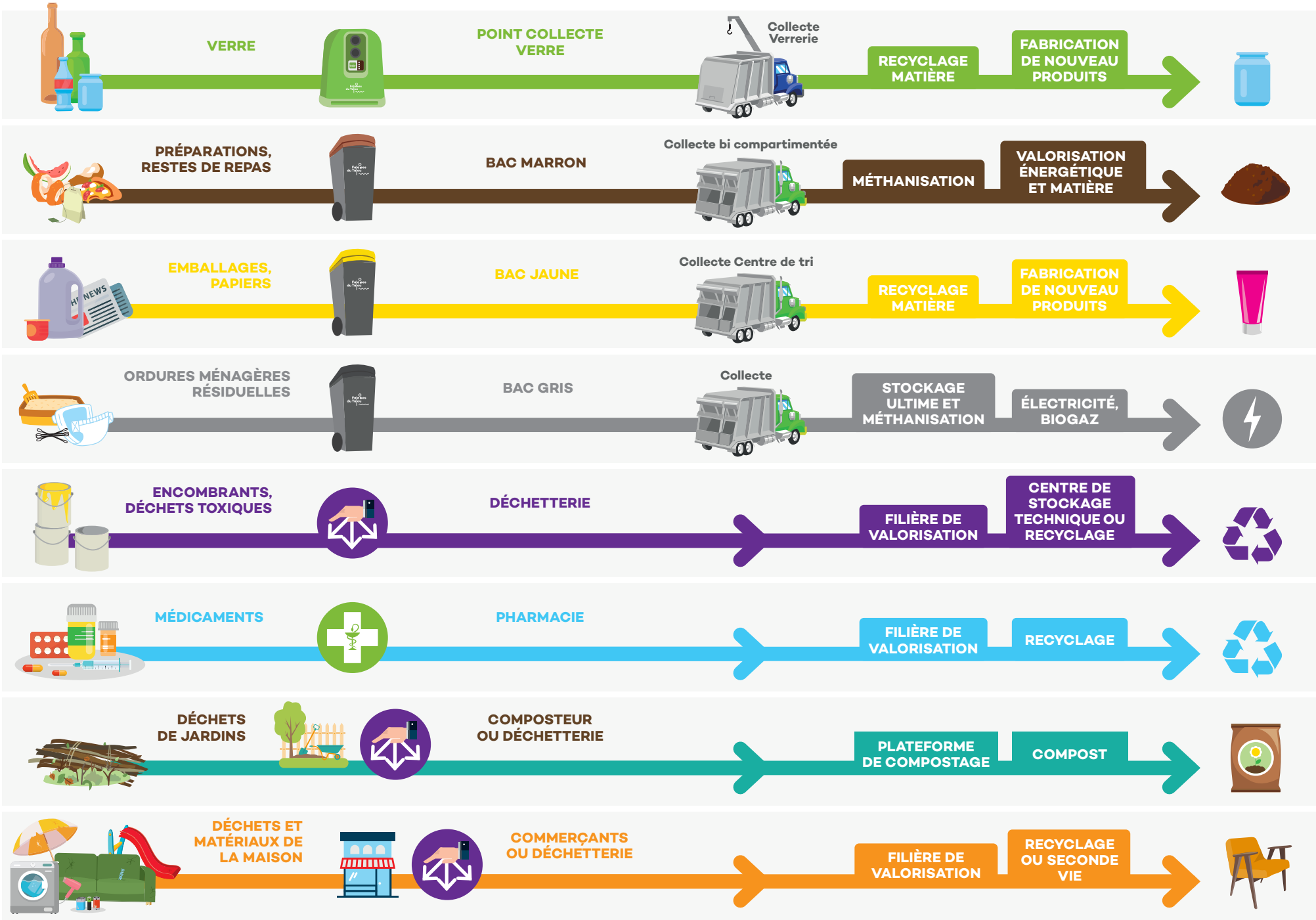

Falaises du Talou
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de communes Falaises du Talou
Service Gestion et Valorisation des Déchets
46 bis, rue du Général de Gaulle
76630 ENVERMEU
02 35 04 85 10
dechets@falaisesdutalou.fr
—
Ambassadrices du tri
06 73 45 69 02
ambassadeurdutri@falaisesdutalou.fr

www.falaisesdutalou.fr

TRIONS +
vivons mieux

CITEO
Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

Conception & réalisation : DBCOM www.agence-dbcom.fr